

Inquiétudes à la province

Les employés provinciaux craignent pour leurs postes mais le député Serge Hustache (PS) rassure

A côté du débat politique sur la suppression des provinces, l'avenir des agents de l'administration provinciale pose question. Les autorités se montrent néanmoins rassurantes : en cas de suppression des provinces – et on en est encore loin – les employés seraient de toute façon recasés.

En pleine crise dans les entités fédérées, le débat sur la suppression des provinces refait surface depuis quelques jours sous l'impulsion d'Ecolo et du MR. Mais on se souvient que l'idée ne date pas d'hier puisque dans les années 90, la question s'était déjà posée en pleine réforme de l'Etat fédéral. Les provinces s'occupent entre autres de l'enseignement, de la santé, ou encore

du sport. Des compétences gérées également par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui pose question pour les adversaires de l'institution, qui serait redondante et trop coûteuse par rapport à son utilité réelle.

Loin du débat politique, certains agents de l'administration s'inquiètent pour leur avenir. En Wallonie, ils sont environ 25.000 à travailler pour leur province, 10.000 rien que dans le Hainaut dont 4.500 fonctionnaires et 5.500 enseignants. Que vont-ils devenir en cas de suppression des provinces ? En tout cas, du côté des autorités, pas question d'être alarmiste : « On est encore très loin d'une suppression de l'institution, qui serait d'ailleurs très complexe à mettre en œuvre. Nous maintiendrons

de toute façon tous les emplois, il faut revenir à la raison et ne pas s'alarmer pour rien », explique le président du collège provincial du Hainaut Serge Hustache.

Laurent Drousie, conseiller provincial (cdH) complète : « On ne supprime de toute façon pas des postes aussi facilement, il y a une réglementation en vigueur concernant le travail. Si les provinces devaient ne plus exister, ce qui n'est encore qu'au stade des simples discussions, nous pourrions imaginer de recaser les fonctionnaires au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou encore dans les communes pour pouvoir concrétiser certains projets. En cas d'institution supra communale, ça sera la même chose ». Lorsque les compétences pour certaines voiries ou encore en matière de logement avaient

basculé des provinces à la Région wallonne, par exemple, il n'y avait pas eu de licenciements.

PAS IMPOSSIBLE MAIS...

Si le débat est animé concernant l'avenir de l'institution provinciale, Serge Hustache rappelle qu'il est pour le moment impossible de prédire comment les détracteurs des provinces pourraient arriver à leurs fins : « Se poser des questions sur le mode de gouvernance est légitime, mais je m'interroge, qu'est ce qu'on ferait par exemple de nos bâtiments provinciaux ou encore des ASBL qui répondent à des réalités bien précises ? La suppression des provinces n'est pas impossible mais vraiment complexe à mettre en œuvre », rassure le président du collège provincial du Hainaut. ●

GILLIAN HERMAND



« Nous maintiendrons tous les emplois »

Serge Hustache

Difficile à mettre en œuvre

Les provinces ont leur fiscalité

« Nous soulageons les dépenses communales »

Le gouverneur Tommy Leclercq défend son institution et rappelle l'importance des provinces dans le fonctionnement des communes : « Nous soulageons les dépenses communales et permettons la réalisation de divers projets. Je pense que l'avenir de la province consistera à aider de plus en plus les communes », explique-t-il. En ce qui concerne sa fonction de gouverneur du Hainaut, qui ne serait a priori pas menacée

en cas de suppression des provinces, il plaide pour son utilité : « Je ne suis pas là juste pour représenter avec mon écharpe de gouverneur les autorités royales, même si c'est une de mes fonctions. Je valide les élections, et je m'occupe, entre autres, de maintenir l'ordre public ou la sécurité. J'interviens aussi lors des plans d'urgence et j'exerce des compétences déconcentrées émises par les ministres fédéraux ». ●

G.H.

Si jamais la question de la suppression des provinces devait être abordée plus sérieusement, il ne serait pas nécessaire de modifier la constitution. « Depuis la sixième réforme de l'Etat, les régions peuvent supprimer les institutions provinciales et les remplacer par des structures supracommunales. Mais le législateur wallon n'a rien décidé pour le moment donc on est encore loin de ce scénario », explique Tommy Leclercq, gouverneur de la province du Hainaut. Les provinces, sans les institutions (conseil provincial et collège provincial), continueraient à

exister puisqu'elles fixent les circonscriptions électorales fédérales. Géographiquement parlant, c'est la même chose : « Je vois mal les députés wallons ou flamands demander, via un décret spécial voté à la majorité des deux tiers, de changer le nom d'une des provinces ou les modifier, c'est compliqué... », précise le gouverneur dont la fonction serait maintenue en cas de suppression des institutions provinciales. Un autre questionnement important porterait aussi sur la régionalisation des compétences liées à l'enseignement, « matière qui

représente 50 % du budget de la province et qui dispose d'une fiscalité contrairement à la Fédération Wallonie-Bruxelles ». Les provinces sont financées d'abord par le précompte immobilier, et dispose donc d'une fiscalité propre et ensuite par le fonds des provinces qui provient de la Région wallonne. En cas de suppression des institutions provinciales, la fiscalité provinciale serait renvoyée vers la Wallonie qui ne pourrait pas investir dans les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On devrait donc revoir le périmètre de compétences gérées par la Fédération.

Que se passerait-il si elle devait reprendre les compétences des provinces ? « Il serait très difficile de les financer, le budget cumulé des provinces, c'est plus d'1 milliard d'euros », souligne le président du conseil Serge Hustache. Les enseignants sont, en effet, déjà rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles mais les provinces paient les bâtiments et le personnel d'ouvrage.

● G.H.